

Du moins c'est ce qui fut vivement reproché aux socialistes par les milieux francophiles²¹⁾ et les communistes²²⁾.

Presque énigmatique dans cette affaire – par ailleurs bâclée par le gouvernement Eyschen – fut l'attitude de Michel Welter.

Après que la «Luxemburger Zeitung» eut fait connaître les stipulations du traité à voter – à côté des gros avantages matériels qu'il présentait pour la Société Guillaume-Luxembourg et pour l'Etat grand-ducal il imposait à celui-ci des conditions difficilement compatibles avec sa neutralité, – Welter, dans le «Escher Journal» du 6. 9. 1902, se prononça nettement contre le traité en mettant à nu l'intérêt que témoignaient pour la convention les milieux industriels et financiers représentés par le groupe entourant Charles Simons et la «Luxemburger Zeitung.»

Mais lorsque le débat autour de la Convention-Loi fut ouvert à la séance de la Chambre du 25. 3. 1903, ce ne fut pas tant Michel Welter que J.-J. Diderich qui demanda des éclaircissements sur les dessous d'une affaire «hâtivement conclue» par le gouvernement, alors que l'ancienne convention ferroviaire n'expirait que dans dix ans. (La nouvelle convention devait lier le Grand-Duché jusqu'au 31. 12. 1959, date de l'expiration des concessions accordées à la société Guillaume-Luxembourg).

Quant à Welter – qui parla en allemand, comme il le fera à différentes reprises – il déclara, dès le début de son discours, que les socialistes voteraient pour la Convention-Loi. Ce qui lui importait, c'était de démontrer que le traité de 1872 était plus favorable au Grand-Duché. Sans aller aussi loin que son ami Diderich (p.1302), Welter regrettait néanmoins que la nouvelle convention était conclue dans l'intérêt d'une «influente société privée.» (p. 1285). Enfin Welter rompit une lance en faveur du personnel des chemins de fer luxembourgeois. (p. 1287).

Avant de procéder au vote, la Chambre dut encore entendre une intervention de Michel Welter dans laquelle il expliqua que lui et ses amis ne voulaient pas critiquer le traité, mais bien le Gouvernement auquel ils reprochaient de ne pas avoir fait tout ce qu'il aurait dû faire. Mais après avoir entendu les explications du directeur-général Rischard, Welter se déclara rassuré.²³⁾ La loi-convention fut adoptée le 26. 3. 1903 par 28 voix contre 2 abstentions (Diderich et Steichen) et promulguée le 3 avril suivant.

L'attitude de Michel Welter peut ne pas plaire à tout le monde. Mais basée sur la considération que l'arrangement avec le Reich était la seule solution possible du moment, elle témoigne pour le moins de la bonne foi du «docteur rouge». Inutile donc de se demander «par quels sentiers mystérieux et obscurs il avait débouché sur le chemin de Damas, et par quelle potion légitime le tigre sanguinaire avait été mué en mouton bêlant.²⁴⁾

Cette suspicion malveillante n'aurait-elle pas été provoquée par l'intervention que Welter fit en la séance du 26. 3. 1903 en faveur de la langue allemande? Après que le rapporteur de la loi-convention, Adolphe Schmit,